

Auteur, titre et références du texte :

A. ANGOT, "Monseigneur Pierre de Laval", dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1913, n° 29, p. 28-30

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 2 mai 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0083

Texte relu par : Monique Ingé et Edith Armange

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 78\1913\29).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

« MONSEIGNEUR PIERRE DE LAVAL »

M. René de la Perraudière a bien voulu me communiquer les titres, en quantité très considérable, de sa terre de Mayneuf. J'y ai trouvé, parmi d'autres renseignements relatifs à la famille d'Andigné ou aux terres qu'elle posséda, quelques documents d'un intérêt peut-être plus général parce qu'ils complètent sur certains points la biographie de plusieurs personnages importants du Bas-Maine, dont la vie nous est encore peu connue. J'entre en matière sans plus de préambule. La reliure d'un registre était formée de deux grands feuillets des comptes de la baronnie de Vitry ou du comté de Laval ; les articles se rapportent aux années 1453-1456, mais sans suite. Si nous avions le volume, de 0,40 sur 0,30, tout entier, comprenant sans doute la dernière période de la guerre de Cent-Ans, quels trésors n'y trouverions-nous pas !

Je relève dans ces quatre pages l'article suivant qui concerne les études du futur archevêque de Reims, Pierre de Laval :

« (Somme) que poia ledit Duval (receveur) pour la mise faite par deux voiajes à Angers, savoir : le premier en février LVI pour le sieur du Boulay, le doyen de Saint-Tugal, ledit Duval et leurs gens pour appointer o Mons. le grand doyen d'Angiers pour la pension de Pierre Monseigneur et ses gens ; l'autre voiage pour mondit seigneur et les dessusdits et ses autres gens au mois de mars dessusdit ; auquel temps alla demourer Monseigneur à Angiers. La mise desquels deux, de ce qu'en fut poié par ledit Duval, y compté ce que poia pour partie des deniers baillés audit doyen et autre sur sa pension, monte selon que a esté apparu par le minu, vériffié et rendu sur se compte par monnaie de tournois xvi l. xiv s. vii d., valant par targe, xiii l. xviii s. targe ».

« Et est à savoir que Madame, pour faire ledit voiage et pour bailler à Monseigneur le doyen pour ladite pension, avoit baillé viii^{xxxi} escus ii s. iii d., dont fut baillé au grant doyen, le XII^e jour de mars l'an LVI, auquel jour commença le temps de la pension par Duval vi^{xx} escuz et à Simon Priorel pour les mises de Monseigneur, dont compta xx escuz ; au receveur de la nation de Bretagne, vi escuz ; au receveur de l'Université, vi escuz ; aux bedeaux, i escu, que sont vii^{xx}xiii escuz, et l'outreplus fut employé en la mise dudit voiage, outre ce que poia ledit Du Val, recours au minu qui est en sac ».

Si nous en croyons Hauréau, Pierre de Laval aurait eu juste cinq ans lorsqu'il vint en pension à Angers avec tout une suite ; mais c'est une erreur ; il avait quatorze ans, étant né en 1442.

Le sieur du Boulay était un homme de confiance, puisque cette année-là même, Anne de Laval le choisit comme exécuteur testamentaire, immédiatement après ses enfants ; il se nommait Pierre de Saint-Aignan.

André Duval était « l'hospitalier » de Laval, c'est-à-dire aumônier de Saint-Julien.

Le doyen de Saint-Tugal était Blaise Louvel, lui-même ayant le titre d'étudiant à Angers.

Le grand-doyen d'Angers se nommait Renaud Cornilleau. Comme Pierre de Laval lui succéda, en 1462, âgé de vingt ans ; comme on règle sa pension avec lui, on peut supposer que la carrière du jeune abbé était préparée d'avance et que le grand-doyen était un tuteur complaisant.

Enfin voici dans ces pages arrachées au naufrage des notions intéressantes sur la jeunesse d'un des grands archevêques de Reims. Il fit ses études à l'université d'Angers, dans la nation de Bretagne.

L'article qui suit est un don testamentaire de 100 sols targe légués par « feu madame l'aisnée que Dieu absolve, mère de Madame », pour l'édification et réparation de « l'église de Monseigneur saint Michel ». On reconnaît dans la donatrice Jeanne de Laval, morte en 1433. Malgré le testament qu'elle fit en 1456, Anne, sa fille, vécut encore dix ans¹.

*
* *

FRANÇOIS LESNÉ, ABBÉ DE SAINTE-CATHERINE DE LAVAL

François Lesné ne fut pas un médiocre personnage au comté de Laval. Serviteur zélé et intelligent de Guy XV, il avait été attaché à la personne de Nicolas de Laval, son neveu, et qui devait être son successeur. M. Marchegay a publié, dans un *Recueil de lettres du XV^e siècle*, une lettre de notre François Lesné à Jeanne de Laval, tante de son pupille, reine de Sicile et de Jérusalem, dans laquelle il le lui recommande et prie cette généreuse dame de venir en aide au jeune écuyer qui voulait, en juin 1493, suivre le roi dans une campagne et n'avait pas « ung blanc » pour s'équiper et pas d'espoir du côté de la cour.

A l'époque où il écrivait cette lettre, François Lesné venait d'être pourvu du prieuré de Sainte-Catherine. Grâce à son influence, il trouva moyen de faire ériger en abbaye son prieuré, simple dépendance de l'abbaye de la Réal en Poitou, et de lui faire annexer les prieurés du Port-Ringard et d'Olivet. Cet établissement, il est vrai, ne dura pas. L'abbé de la Réal, qui l'avait approuvé d'abord, se rétracta ; mais enfin, pendant sa vie, François Lesné jouit de son titre. Il eut un sceau où il est qualifié abbé, sceau que M. de la Beauillère² avait lu très inexactement, mais que M. Laurain a reproduit correctement dans le premier volume du *Cartulaire Manceau de Marmoutier*³. Outre la légende : *Sigillum Francisci abbatis monasterii S(anc)te Katherine prope Lavallem*, et au contre-sceau : *Contrasigillum Francisci abb(a)t(i)s S(anc)te Kathe(rine)*, le sceau de François Lesné porte les armes fort compliquées qu'il s'attribuait : écartelé, au 1 et au 4 chargé d'un chevron et de 3 croissants ; au 2 et au 3 chargé d'un lion rampant, et sur le tout une grande fleur de lis.

La pièce ainsi scellée était un accord entre l'abbé de Sainte-Catherine, les chanoines du prieuré d'Olivet dont il était aussi titulaire et l'abbaye de Marmoutier, au sujet de la

1 Les deux feuillets ont été versés par M. de la Perraudière aux Archives départementales. C'est un exemple qui devrait être suivi dans la Mayenne, ainsi qu'on fait largement chez nos voisins.

2 L. de la Beauillère, *Etudes sur les communautés et chapitres de Laval*, p. 221.

3 E. Laurain, *Cartulaire Manceau de Marmoutier*, t. 1, p. 511.

possession de la métairie des Roches, en Louvigné.

L'œuvre méritoire et désintéressée qu'accomplit l'abbé Lesné fut la reconstruction de son monastère, dont on peut voir encore une tourelle hexagonale et un corps de bâtiments. C'est ce dont Guillaume le Doyen le loue dans la note nécrologique qu'il lui consacre :

Et de juillet en celluy an
Vingt-huitiesme, à grant ahan
Rendit l'âme François Aisné,
Prior Sanctæ Catherinæ :
Ung homme lectré, bien savant,
Et qui avoit mis en avant
Grands deniers à édifier
L'église, dortouer et moustier,
Porte de fer et parement,
Pupitres, cloaistres et bastiment.

L'abbé Lesné était licencié en droit.

Rien dans tout ce que nous venons de dire d'après ceux qui ont mentionné le nom ou les œuvres de François Lesné ne nous renseigne sur sa famille. Nous savons toutefois que deux parents, Jean et David Lesné, faisaient partie, comme lui, du prieuré-cure et conventuel d'Olivet.

J'ajouterai, grâce à deux documents du chartrier de Maineuf, des données un peu plus précises sur son origine.

Le 2 août 1504, il écrit à son receveur d'Olivet :

« Jehan Languet, nostre recepveur d'Olivet, nous vous mandons incontinent ces présentes par vous receues, baillez à nostre bien amé nepveu Julien Véron, filz du seigneur de Maineuf, la somme de vingt-cinq livres que avez ou devez avoir receues de Jehan Saillant, nostre fermier des dismes de la Brulate, quelle il devoit pour l'année fynie à la Toussaints passée que l'on disoit mil cinq cent et troys, et dont vous aurez esté chargé. Et rapportant ce présent mandement à vostre prouchain compte, avec ladite somme ou bonne obligation dudit Julien Véron, comment il vous soit obligé vous rendre ladite somme dedans la feste de la Résurrection de Nostre-Seigneur, joucques auquel temps nous luy avons presté ladite somme, vous en serez deschargé comme il appartiendra par raison. Fait à Sainte-Catherine, ce second jour d'aoust, l'an mil V^c et quatre.

(Signé) : François, abb(é) de S(ainte)-Ka(theri)ne, avec paraphe. »

Pour comprendre ce que ce mandat assez banal ajoute à la biographie de François Lesné, il faut savoir que le docte abbé avait deux neveux et deux nièces issus de son frère ou d'un de ses frères : Jean, époux de Renée d'Armaillé (qui eut un fils et une fille : Jean et Renée) ; Gilles, qui fut prêtre, peut-être religieux car on le désigne par le titre de dom Lesné, et dont la succession, on va le voir, occasionna de longs débats ; Jeanne, troisième enfant, eut pour époux Guillaume Gandel ; la dernière enfant, Françoise, fut femme de Julien Lesné. Celui-ci est, par alliance, le neveu auquel l'abbé de Sainte-Catherine fait une avance d'argent en 1504, époque probable de son mariage.

Dom Gilles Lesné était peut-être prieur de Genes ; en tous cas, il y demeurait, en même temps, semble-t-il, que ses frères et sœurs. Il y possédait la terre du Noyer, que réclamait pour ses enfants Renée d'Armaillé, mais que convoitaient aussi — nous sommes en 1561 — les enfants de Julien Verron : Jean et François, le premier, prêtre ; le second, seigneur de Maineuf. Les enfants de Guillaume Gandel et de Jeanne Lesné firent cause commune avec Jean et François Lesné.

Les Verron, écuyers, qu'on connaît à Maineuf depuis 1321, me semblent avoir été intrigants et processifs, particulièrement : François, aîné de la famille, qui procéda même contre son père, et Jean, prêtre, qui fut successivement sub-curé de Genes en 1560 et dans les années suivantes, et vicaire du Genest, 1570, 1574, toujours pour des curés qui ne résidaient pas. Il était en même temps fermier des cures qu'il desservait. Tant par

procédures en commun avec son frère que par héritage et acquisition, il finit par jouir de la terre du Noyer dont il portait le titre.

C'est son nom dans la lettre suivante qui nous fera connaître le petit-neveu de François Lesné, l'abbé de Sainte-Catherine :

« Monsieur du Noyer, humble salut.

« Je veu voz lettres ce jourd'huy par lesquelles ay congneu que mestre Thomas n'a accompli mon intention en vostre endroit, car je ne luy ay jamais escript aucunes lettres que ne vous aye par icelles présenté tousjours mes salutations, et mandé mon intention.

« Je receu, il y a huit jours, des lettres par lesquelles il me mandoit que vostre toille n'estoit encore faite et que n'aviez encore receu votre argent. Je vous mandoys par luy que si me vouliez envoyer vostre toille, que la vous ferois valloir aultant qu'ung aultre. Vous la me envoyez, s'il vous plaist ; et sy avez argent, il sera le bienvenu.

« N'eust esté les troubles qui se sont trouvez, je n'eusse failly à vous aller veoir. Sy je peulx vous aller veoir à la feste, je yré ; sinon, je vous prie m'excuser.

« Je ne me trouve en bien grande délibération quant à l'homme d'église que l'on vous a baillé. Je n'entends qu'il vous commande en rien, mays seulement qu'il vous obéisse et aide à faire le service, pour vous secourir. Je vous prie vous supporter les ungs les aultres, sans divisions. Quant à moy, je vous retiens des miens tant que je vivré, s'il vous plaist.

« Je suis déplaisant de la mort du pauvre Guériteau et de sa maison et des autres tous. Toutesfoys, il faut se conformer à la volonté de Dieu, lequel je prie (après vous avoir présenté mes humbles salutations, à Monsieur et Mesdemoiselles de Maineuf, et toute leur maison, à tous nos amys de par delà), vous donner, Monsieur, en bonne santé et longue vie.

« De la Coulture, ce dix-septiesme jour d'octobre 1570.

« Vostre amy à jamais,

« Dominique QUÉRU ».

Suscription : « A Monsieur, Monsieur du Noyer, demeurant au Genest, audit lieu⁴. »

Voici donc un de nos Lavallois d'adoption remis un peu dans son milieu. Il paraît d'origine bretonne, mais tout à fait à notre lisière, de la Guerche peut-être ou des environs. Le voici dans une famille dont nous connaissons maintenant quelques membres, dans une alliance avec notre noblesse mancelle, noblesse d'un rang modeste mais d'assez ancienne date puisque nous connaissons les Verron depuis le commencement du xiv^e siècle, toujours alliés noblement. Espérons que de nouvelles rencontres nous feront connaître, avec de nouvelles précisions, François Lesné, maintenant que nous savons mieux où le chercher.

La lettre du curé du Genest, Dominique Quéru, dont je connaissais déjà le nom, donne une idée plutôt désavantageuse de l'administration paroissiale en ces temps de troubles. Le curé est tranquillement retiré à l'abbaye de la Couture ; son vicaire-fermier s'occupe au moins autant du temporel que des âmes de ses paroissiens ; il fait fabriquer de la toile

4 Le mode de fermeture de cette lettre missive était très simple : la feuille double, de 0,25 de hauteur sur 0,15 de largeur, était pliée en quatre doubles dans la longueur en renfermant les deux extrémités en dedans ; puis après avoir détaché du bas de la lettre une languette étroite et plus large d'un bout que de l'autre, on repliait la lettre ou double dans le sens de la largeur, on donnait un coup de canif très net d'un centimètre et demi dans les seize doubles du papier, on insérait dans la fente la bande de papier dont la tête plus large s'arrêtait et on cachetait la queue plus étroite d'un petit cachet de deux centimètres de diamètre.

que le titulaire ne dédaigne pas d'écouler au Mans et qui demande la préférence à son fournisseur. Il lui envoie pour aide des auxiliaires qui ne font pas toujours son bonheur, et se borne à lui recommander la patience, quoiqu'il soit leur chef et qu'ils doivent lui obéir et non lui commander. C'est à peine si l'on voit l'évêque intervenir dans ces affaires qui le regardent. Si pourtant, pour déléguer Jean Verron et deux subordonnés une fois.

La mort du « pauvre Guériteau et de sa maison et des autres tous » me semble un fait de guerre, un exploit des huguenots.

LETTRE DU MARÉCHAL DU MATZ-MONTMARTIN.

« A Monsieur, Monsieur de Grant-Fontaine.

« Monsieur,

« Je ne refuseray jamais la raison en toutes les affaires quant elle se présentera ; mais par la lettre que vous m'escrivez, je crois que vous n'êtes pas éclairci du sujet qui m'a fait entreprendre le procès que j'ai bien consulté devant que de m'i embarquer.

« C'est qu'il ni a pas longues années que les landes de Pierre-Plate, dépendantes de la seigneurie de la Lande-Sourchin, valloient par chacun an au seigneur de Loiron et de la dite Lande-Sourchin six vingt chevalleres d'avoine et quelque argent, poulles et chapons ; depuis peu d'années, plusieurs qui exploitoient ladite lande ont fait expose, jusques à quatre-vingt chevallerets, tellement que je n'en suis plus servi que de vingt. Jugé s'il est raisonnable que pour vingt chevallerets, l'on jouisse et exploitent (*sic*) pour six vingt dans madite lande.

« Monsieur le présidant de Vauguillard et le sieur de la Merie et trois autres qui y ont intérêts, m'ont instamment prié de ne passer point plus outre et qu'ils en volloit (*sic*) accorder, ce que je leur ai concédé et délai d'envoyer les exploits. Si vous voulez je feroi semblable à vostre endroit, moyennant que vous me prometiez aussi de n'envoyer point à la Cour, et d'en envoyer assurance comme je la vous donne au fermier de Maineuf qui m'a aporté la vostre, et dans quinze jours nous voirons si nous nous pourrons accorder, et suffira qu'il y aie un homme de vostre part pour voir ce qui s'y passera, car mon indisposition m'empesche de me pouvoir treuver à Laval si tost que le désirez. Vous ne treuverez en toutes mes actions que sujet de contantement et de vous rendre tout le servisse qui dépend de mon pouvoir.

« Vostre bien humble et affectionné serviteur,

« MONTMARTIN.

« A vostre Terchant, ce 28 avril 1620. »

Double cachet ovale, très petit, moins d'un centimètre en hauteur, chargé d'un héron.

Écriture très ferme, grosse ronde. Les y sont remplacés par *j*.

Le destinataire de la lettre est M. d'Andigné, seigneur de Grand-Fontaine, tuteur des enfants de N. d'Andigné, seigneur de Maineuf. Comme d'autres documents, celui-ci prouve que le maréchal résidait dans la dernière partie de sa vie à Terchant et confirme l'opinion que j'ai émise qu'il y écrivit ses Mémoires.

La question était un conflit de juridiction à Ruillé entre les seigneurs de Maineuf qui possédaient la terre de la Gesbretière en Ruillé, et le sieur de Terchant.

A. ANGOT.